Arrondissement de Saverne Commune de WEITERSWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 2 mai 2022 Conseillers élus : 15

en fonction:

présents :

15 12

Séance du 6 mai 2022 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : M. BLOCH Rémi,

Membres présents: MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, M.BLOCH Rémi, MMES DICHTEL Catherine, KIEFER Perrine, M.LINK Jean-Claude, MMES LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore, PUEL Camille, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés: MM.AUGST Frédéric, LUDWIG Jacky, Mme TANNIER Isabelle

ORDRE DU JOUR:

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 10 mars 2022
- 2) Travaux logements école : marché de gré à gré lot n°12 échafaudage
- Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : avenant n°2 documents budgétaires
- 4) SIVU (Syndicat Forestier du Pays de Hanau) : retrait des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- 5) Participation du G.S.C. aux frais de fonctionnement 2021 de la salle polyvalente
- 6) Divers
- Présentation des indemnités de fonction allouées aux élus année 2021
- Avancement travaux logements école
- Aire de jeux
- Dossier Fiefel
- Départ Jean-Luc EHRET
- SCOT / politique de sobriété foncière ZAN
- Bureau de vote : élections législatives des 12 et 19 juin 2022

COMPTE - RENDU

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 10 mars 2022

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux logements école : marché de gré à gré lot n°12 - échafaudage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société MG BTP 2, rue du Fossé 67700 FURCHHAUSEN – Echafaudage attributaire du marché n°12 – Echafaudage (marché signé en date du 10/01/2022 pour un montant de 4.598 € HT), nous a transmis un courrier en date du 4 avril 2022 nous informant de son placement en redressement judiciaire en date du 22 février 2022, et de sa décision de stopper l'activité échafaudage et ainsi ne pas honorer le marché.

Vu l'urgence, l'échafaudage devant impérativement être monté semaine 18, le Maître d'œuvre a relancé une consultation élargie.

L'entreprise KAPP 2^{ème} à l'appel d'offres pour un montant de 5.940 € HT proposait une plus-value de 3 % soit 6.118,20 € pour un montage semaine 18.

L'entreprise FREGONESE déclarait forfait.

L'entreprise Industrie Service proposait un montant de 5.400 € HT et le respect du délai de la semaine 18.

Il en résulte, après en avoir délibéré, que le Conseil Municipal décide

- de retenir l'offre de la société INDUSTRIE SERVICE 2, rue de la Zinsel 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER, pour un montant de 5.400,00 € HT, soit 6.480,00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de gré à gré avec la société INDUSTRIE SERVICE, ainsi que tous documents y relatifs,

Adopté à l'unanimité.

3) <u>Transmission électronique des actes soumis aux contrôle de légalité : avenant n°2 – documents budgétaires</u>

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 novembre 2011, la commune de Weiterswiller a dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies adhéré à la mise en place d'une procédure de dématérialisation des Actes Administratifs par l'envoie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la Commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces actes.

Dans le cadre de cette dernière, il y a lieu de rajouter la procédure pour <u>la</u> <u>dématérialisation des documents budgétaires.</u>

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Donne son accord pour que le Maire signe l'avenant n°02 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet.

4) SIVU (Syndicat Forestier du Pays de Hanau) : retrait des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Vu la demande en date du 27 juin 2016 formulée par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg de se retirer du Syndicat Forestier du Pays de Hanau à compter de la date de des signatures des actes de ventes de ses massifs forestiers de Neuwiller-Les-Saverne et Bosselshausen.

Vu l'article 6 des statuts du SIVU.

Vu l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le retrait des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg du Syndicat Forestier du Pays de Hanau à compter de la date des signatures des actes de ventes de ses massifs forestiers de Neuwiller-Les-Saverne et Bosselshausen.

Adopté à l'unanimité

5) Participation du G.S.C. aux frais de fonctionnement 2021 de la salle polyvalente

Le Groupement Sportif et Culturel de Weiterswiller propose à la Commune une participation d'un montant de 5.500 € aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la participation et décide de l'imputer au compte 70878 du budget 2022.

Adopté l'unanimité

6) Divers:

- Présentation des indemnités de fonction allouées aux élus année 2021
- Avancement travaux logements école
- Aire de jeux
- Dossier Fiefel
- Départ Jean-Luc EHRET
- SCOT / politique de sobriété foncière ZAN
- Bureau de vote / élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (8h00 à 18h00) à prévoir début juin 2022

La séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché le lundi 12 mai 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

